



LE PETIT RECHIGNIEN

Bulletin Municipal de la Ville de Recquignies et du Hameau de Rocq

Le voyage des aînés, organisé par la municipalité de Recquignies et le C.C.A.S., sera cette année à destination de Dinant et aura lieu le samedi 25 mai 2024 (**départ prévu à 08h30 et retour vers 19h30 / rendez-vous est donné pour 08h00 à l'un des deux points de ramassage, à savoir la Place de Nice ou la Salle du Millénaire**). La seule condition pour vous inscrire est d'habiter Recquignies et d'être âgé de 60 ans ou plus. Si vous êtes dans ce cas alors remplissez le coupon ci-dessous et déposez-le en Mairie avant le mercredi 15 mai 2024, dernier délai.

A noter que si l'un des conjoints ou compagnons a 60 ans et l'autre non, les deux peuvent participer (personnes vivant sous le même toit). Le voyage est payant pour les personnes extérieures (tarif tout compris de 55€). Sont considérés comme extérieurs les compagnons d'administrés de Recquignies qui n'habitent pas sur le territoire de la commune. S'il y a besoin de compléter le bus (en fonction des places disponibles et de la priorité donnée aux aînés) alors il sera autorisé amis et famille de Recquignies et de l'extérieur (tarif tout compris de 55€) et enfants (tarif tout compris de 37€).

Ce voyage est bien entendu gratuit pour les personnes qui habitent Recquignies et qui sont âgés de 60 ans ou plus. La priorité des inscriptions sera donnée aux aînés de Recquignies.



◀ *Rendez-vous au cœur de la Citadelle de Dinant. Surplombant la vallée mosane, la forteresse vous plonge dans l'Histoire. Le musée et ses reconstitutions vous font revivre ce que fut la vie à l'ombre de ces murailles.*

▶ *Embarquement immédiat pour une croisière sur la Meuse vers Freÿr (aller-retour). Vous découvrirez les plus beaux sites de la Haute Meuse. Le quai est à quelques pas du téléphérique.*



Pour info, le groupe sera divisé en deux avec inversement des visites matin et après-midi. Toutes et tous se retrouveront lors du repas du midi au restaurant ou lors du temps libre en ville en fin de journée.

Coupon d'inscription au Voyage des Aînés du samedi 25 mai 2024

Nombre de personnes : une deux

Nom / Prénom..... Date de naissance / /

Adresse..... Tél. / / /

Nom / Prénom..... Date de naissance / /

Adresse..... Tél. / / /

Si la seconde personne réside hors de Recquignies alors la sortie est payante (55€).

Numéros surtaxés, comment reconnaître les signes d'un appel frauduleux ?

Vous avez gagné un jeu-concours auquel vous n'avez jamais participé, une fausse urgence vous invite à rappeler un numéro, vous devez renouveler une démarche administrative que vous n'avez jamais commencée, etc. Il peut s'agir d'une tentative frauduleuse vous forçant à rappeler un numéro surtaxé.

La surtaxe est un **coût supplémentaire** qui s'ajoute au prix d'un appel normal. Les coûts liés à des appels vers un numéro surtaxé sont **prélevés directement sur votre facture d'abonnement téléphonique**. Lors d'un appel vers un numéro surtaxé, il doit débiter par un message d'information concernant le tarif de l'appel (ce message ne vous est pas facturé). Un appel peut vous être facturé à la minute (0,50€ par minute par exemple), indépendamment de la durée (2€ par appel par exemple) ou à la minute et dès l'appel (2€ par appel puis 0,50€ par minute par exemple). À savoir : **pour contacter un service client, un numéro non surtaxé doit obligatoirement vous être proposé.**

Les numéros surtaxés se différencient des numéros génériques. Ils peuvent être composés de 4 (ils commencent par 10 ou par un nombre entre 32 et 39), 6 (ils commencent par 118) ou 10 chiffres (ils commencent par 081, 082 ou 089). **Les opérateurs téléphoniques doivent vous proposer gratuitement une option bloquant les appels vers certains numéros surtaxés.** Afin de mieux reconnaître les numéros surtaxés, une signalétique tarifaire par couleur a été mise en place : les numéros verts sont gratuits, les numéros gris où seul le prix d'un appel normal vous est facturé (selon votre forfait téléphonique) et les numéros violets où il s'agit d'un appel vers un numéro surtaxé. **En cas de doute, vous pouvez vous rendre sur l'annuaire inversé (<https://a.surmafacture.fr>) et entrer le numéro que vous souhaitez joindre afin de vérifier s'il s'agit d'un numéro surtaxé.**

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) vous alerte sur trois situations requérant une vigilance particulière :

- ◆ Un numéro inconnu vous laisse un SMS ou un message sur votre répondeur : il peut s'agir d'un numéro surtaxé. Je me renseigne sur l'annuaire inversé.
- ◆ On vous incite à appeler un numéro en « click to call » sur internet : un site internet peut vous donner la possibilité d'appeler un numéro, il peut s'agir d'un numéro surtaxé. Je me renseigne sur l'annuaire inversé.
- ◆ Sur internet, faites attention à ne pas souscrire à un abonnement Internet+ par erreur : il s'agit d'un abonnement payant auquel on peut souscrire sans faire attention à la suite de nombreux clics. Le coût est facturé sur la facture téléphonique, sans fournir de coordonnées bancaires.

En cas de doute sur le montant de votre facture téléphonique ou si vous souhaitez contester un appel surtaxé, vous pouvez déposer un signalement sur le site <https://www.surmafacture.fr>. Si on ne vous a pas délivré, en début d'appel, un message vous informant qu'un numéro était surtaxé, vous pouvez faire un signalement sur <https://signal.conso.gouv.fr/fr>. En cas de message ou d'appel non sollicité, vous pouvez le signaler par SMS au 33700 ou sur le site <https://www.33700.fr>.

Information sur le service de fourrière

Services compétents pour la capture et la prise en charge des animaux : Refuge Edile LACROIX - Association de Défense et Protection des Animaux, Les Près du Saussoir, 59600 Maubeuge, Tél. : 03.27.65.01.13 / Fax : 03.27.66.97.76.

Coordonnées et les horaires d'ouverture de la fourrière : Chenil Intercommunal, Les Près du Saussoir, 59600 Maubeuge, Tél. : 09.64.01.74.07 / Fax : 03.27.66.97.76. Du lundi au samedi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Conditions de récupération des animaux en fourrière par leur propriétaire : la récupération des animaux par leur propriétaire s'effectue du lundi au samedi de 14h00 à 17h00. Les tarifs sont de 20€ forfaitaire pour les frais de déplacement, 10€/16€/20€ par jour respectivement pour un chien de petite, moyenne et grande taille, et de 4€ par jour pour un chat. A cela s'ajoutent les frais d'immatriculation si l'animal n'est pas identifié par tatouage ou puce électronique (art. 276.2 du Code Rural), et éventuellement les frais de vétérinaire si l'animal a été accidenté.

Passé le délai de 8 jours ouvrés, si le propriétaire ne s'est pas manifesté et que malgré les relances de la fourrière l'animal est toujours présent, il sera considéré comme « pensionnaire » et le tarif pension sera alors appliqué (à compter du jour d'entrée jusqu'à la sortie). **Toutefois, il faut savoir que selon la loi du 1^{er} janvier 1999, tout animal entré en fourrière et non réclamé au bout de 8 jours ouvrés peut être proposé à l'adoption ou euthanasié sur avis du vétérinaire, s'il présente un caractère dangereux. D'où l'importance de venir rapidement rechercher un chien en fourrière.**



Le site Internet communal a un rôle prépondérant à jouer (les sites des mairies arrivent en troisième position des sites publics les plus visités) en permettant de valoriser la commune et ses actions mais également en simplifiant la relation des usagers avec l'administration. Flasher ce QR Code pour retrouver toute l'actualité et toute information utile sur la commune de Recquignies.

Retrouvez nous sur www.mairie-recquignies.fr